



Westminster & City News

NUMÉRO 47

Du 14 au 31 décembre 2018

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCES PUBLIQUES

La Banque d'Angleterre (BoE) maintient son taux directeur inchangé – Les membres du Comité de politique monétaire (MPC) ont [voté](#) à l'unanimité le maintien du taux à 0,75% et du stock de rachat de dette (435 Md£ de dette souveraine et 10 Md£ de dette privée). Deux hausses de 0,25 pt ont été enregistrées fin 2017 et mi-2018. Selon le comité, si les risques pesant sur la croissance mondiale ont augmenté, la baisse des cours du pétrole devrait soutenir la demande et permettre au RU d'atteindre moins de 2% d'inflation dans les prochains mois. Les incertitudes liées au Brexit se sont considérablement développées depuis novembre et pèsent sur les conditions de financement des banques. Les incertitudes à court terme et le ralentissement de l'économie mondiale pèsent sur les perspectives à court terme pour l'économie britannique. Le comité note aussi que le marché du travail reste tendu, avec un taux de chômage autour de 4%. Dans ces conditions, il estime qu'un excès de demande pourrait apparaître et a confirmé son intention de poursuivre la normalisation du taux directeur en lien avec une cible d'inflation à 2%.

La nouvelle méthode de comptabilisation des prêts étudiants va accroître le déficit public – L'[ONS](#) a confirmé la modification de sa méthode de comptabilisation des prêts étudiants, qui sont consentis par l'État au RU et non par les banques commerciales. Jusqu'à présent, les prêts étudiants étaient intégralement considérés comme des actifs financiers. Dorénavant, ils seront partiellement traités comme des transferts de capitaux, afin de refléter la part des prêts qui ne seront pas remboursés en raison du revenu trop faible ou insuffisamment régulier de l'emprunteur durant les 30 années qui suivent l'obtention de son diplôme. Cette nouvelle méthode de comptabilisation sera rétroactive et entraînera une hausse de 12 Md£ du déficit public d'ici 2020-21 selon l'OBR. Elle devrait ainsi consommer la majeure partie de la marge d'erreur de 15,4 Md£ prévue par le gouvernement afin de maintenir le déficit public inférieur à 2 % du PIB. Selon l'ONS, l'encours des prêts étudiants au RU est actuellement de 6 % du PIB mais pourrait s'élever à 20 % du PIB en 2040.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Th. May accorde de nouveaux droits aux travailleurs indépendants – Th. May a [annoncé](#) une série de mesures en faveur des travailleurs indépendants dans le cadre de son « *Good Work Plan* », qui reprend 51 des 53 recommandations du rapport Taylor sur la *gig economy*. Les mesures clefs comprennent : le quadruplement du plafond des amendes pour les employeurs faisant preuve de malveillance ou négligence manifeste, le droit d'être payé a minima comme un salarié à temps plein, de demander un contrat plus stable et, dès le premier jour de travail, le droit à un document écrit clarifiant les congés payés. Un organisme sera chargé de veiller à l'application de ces mesures.

Le gouvernement n'inscrira pas automatiquement les autoentrepreneurs à un régime de retraite – Dans son [rapport](#), le ministère du Travail et des Retraites propose de tester plusieurs outils de communication et de réaliser des études comportementales en partenariat avec Barclays et Lloyds, notamment pour évaluer un mécanisme permettant d'épargner directement depuis son compte courant vers un fonds de retraite. L'inscription automatique des autoentrepreneurs faisait partie du manifeste du parti conservateur en 2017. Elle avait également été

recommandée dans le rapport Taylor (*cf. supra*), qui proposait d'inscrire automatiquement les autoentrepreneurs à un régime de retraite par le biais de l'impôt. Selon le *FT*, le nombre d'autoentrepreneurs est passé de 3,8 millions en 2008 à 4,8 millions aujourd'hui, soit 15 % de la population active. En parallèle, le nombre d'autoentrepreneurs qui cotisent pour leur retraite a fortement diminué, passant de 30 % en 2006-7 à 14 % en 2016-17.

ACTUALITÉ FINANCIÈRE

BREXIT

La BoE salue l'équivalence accordée aux chambres de compensation du RU par la Commission – La Commission a [confirmé](#) son intention d'accorder une "équivalence temporaire et conditionnelle" aux chambres de compensation (CCP) du RU pour un an et aux dépositaires centraux de titres (DCT) basés au RU pour deux ans. Pour la [BoE](#), cette annonce est « une étape cruciale et positive, qui apporte la clarté nécessaire pour faire face à l'un des risques les plus importants pour la stabilité financière liés au retrait du Royaume-Uni de l'UE ». HM Treasury et BoE ont déjà, pour leur part, mis en place un régime de reconnaissance temporaire pour les CCP et les DCT non britanniques. Le gouvernement souhaite ainsi montrer qu'il se prépare à une sortie sans accord (4Md£ ont été alloués par les parlementaires pour cette préparation). La BoE admet aussi que les modalités pratiques de mise en œuvre de ces décisions d'équivalence doivent encore être définies, notamment en ce qui concerne les arrangements sur la coopération et l'échange d'informations entre la BoE et l'Autorité européenne des marchés financiers.

Les compartiments d'OPCVM et d'AIF de l'UE pourront bénéficier du régime d'autorisation temporaire – Répondant aux préoccupations des investisseurs du RU, le HM Treasury a [décidé](#) d'amender son régime d'autorisation temporaire afin d'autoriser la commercialisation et la vente au RU des fonds d'OPCVM et d'investissement alternatifs à compartiments multiples domiciliés dans l'UE après la date de sortie du RU. Les compartiments qui auront été agréés dans leur Etat membre d'origine après la date de sortie du RU pourront notifier à la FCA leur intention de bénéficier de la période transitoire à la condition qu'un autre compartiment du fonds ait déjà adressé une notification avant la date de sortie. Pour Chris Cummings, DG de l'Investment Association, cette décision est une bonne nouvelle pour l'industrie de la gestion d'actifs et pour les investisseurs et épargnants britanniques, et confirme que le RU restera un centre de gestion d'actifs de premier plan au niveau mondial.

RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE

Les banques britanniques doivent disposer de plans de résolution robustes d'ici 2022 – Les banques détenant plus de 50 Md £ de dépôts de particuliers doivent disposer de plans de résolution aux ressources financières suffisantes pour absorber et recapitaliser les pertes sans recourir à l'aide des contribuables. Elles devront présenter, dès 2020, une première mouture de leurs plans de résolution à la [BoE](#) qui se concentrera avant tout sur leurs capacités à assurer une continuité d'activité sans perturbation des marchés. Pour Jon Cunliffe, sous-gouverneur de la BoE, les banques du RU ont déjà démontré qu'elles disposeront, d'ici 2022, d'une capacité totale d'absorption des pertes de 29 % des actifs, conformément aux normes internationales. Un cadre dirigeant de la banque devra avoir la charge de garantir une résolution de la banque sans heurts, sous peine de sanctions si l'absence de préparation suffisante est évidente. La BoE établira une pré-analyse de ces plans en 2021. Les filiales de banques étrangères seront également soumises à cette évaluation, mais leurs résultats resteront confidentiels.

La FCA constate des lacunes en matière d'appréhension des risques cyber par le secteur financier – Dans son dernier [rapport](#) relatif aux gestionnaires d'actifs (allant de 15 à 500Md £ d'actifs sous gestion) et aux banques de gros, la FCA rapporte que presque tous les membres de conseils d'administration interrogés admettent leur difficulté à comprendre et expliquer les risques spécifiques auxquels leurs entreprises font face. La FCA a notamment constaté que ces organisations où la gestion de données, de clients et de services aux entreprises est au cœur des activités n'ont pas pris la mesure des risques de contagion des défaillances cyber sur leurs clients et sur les marchés (abus de marché par exemple). Ces lacunes proviendraient d'un déficit en matière d'expertise technique sur ces sujets que les entreprises essaient de compenser par le recrutement de prestataires externes qui ne leur permettent pas de développer leur propre expertise de long-terme en interne. Par ailleurs, très peu d'institutions financières se sont dotées d'experts de ces sujets au sein de leurs conseils d'administration.

La FCA s'attaque aux frais de découverts et la CMA veut plafonner les « pénalités de fidélité » – La FCA lance une [révision](#) des frais appliqués aux découverts non autorisés. Elle souhaite la fin de la pratique des frais fixes quotidiens et une plus grande transparence des taux d'emprunts pour une meilleure comparabilité. Les 2,4 Md £

annuels que les banques perçoivent sont légitimes mais concernent 1,5 % des clients, souvent de zones défavorisées, qui paient 50 % de ces frais. Pour les banques, ces frais compensent la gratuité des comptes courants. Les réformes proposées par la FCA devraient entrer en vigueur d'ici un an. [L'autorité de la concurrence](#), pour sa part, souhaite plafonner les frais de renouvellement des contrats d'assurance ou de crédits hypothécaires. Ces pénalités dites de « fidélité » (également présentes dans le secteur de la téléphonie et Internet) conduisent les clients fidèles à payer plus que les nouveaux clients selon Greg Clark, secrétaire d'Etat aux services financiers, qui annonce la publication d'un livre blanc pour une offre de produits et de services de qualité aux consommateurs courant 2019.

BANQUES

Barclays renforce son département recherche en investissement – Barclays veut confirmer ses ambitions dans le domaine de la recherche qu'elle considère comme crucial pour l'ensemble de son activité sur le marché des actions. La banque a recruté 49 analystes depuis juillet 2017. Il s'agit également pour Barclays de se démarquer de ses concurrents qui tendent à réduire leurs budgets de recherche en raison de la mise en œuvre de MIFID II.

La BoE confirme l'introduction du risque climatique dans les tests de résistance des banques en 2019 – Mark Carney, Gouverneur de la BoE, a [réitéré](#) son souhait que les risques climatiques soient considérés par les banques comme le prochain scénario de risque sévère, alors que 10% des banques seulement ont adopté une vision de long-terme sur ces risques. Bien que la BoE n'ait pas encore défini les contours précis de ses tests de résistance, certaines banques ont anticipé des questions telles que la manière dont les portefeuilles hypothécaires pourraient être affectés par les inondations ou dont les investissements dans des groupes pétroliers pourraient être touchés par la hausse des émissions carbone. M. Carney se dit favorable à l'abaissement des exigences en fonds propres en présence d'investissements moins risqués. A contrario, les banques pourraient être pénalisées par des exigences en capital plus élevées si elles investissaient dans des secteurs polluants.

Le programme de concurrence financé par RBS attire de nombreuses banques – Dans le cadre de son plan de renflouement par l'État, RBS est forcée de financer un programme de 350 M£ qui permette à ses clients professionnels, notamment les PME, de changer de banque. 11 banques ont déjà rejoint ce programme, géré par *Banking Competition Remedies*, parmi lesquelles Santander, Monzo ou TSB ainsi que des start-ups spécialisées dans les technologies et quelques banques privées. Ces banques devraient être en mesure de formuler des offres aux clients de RBS d'ici le mois de février. Ce programme a été décidé car l'initiative de transformer les agences bancaires RBS en organismes bancaires indépendants n'a pas abouti. RBS est par ailleurs toujours en train de s'acquitter des 425 M£ dévolus au financement des investissements en faveur des PME.

AUDIT ET CONSEIL

Le cadre réglementaire du marché de l'audit pourrait évoluer en profondeur au RU – Les conclusions de trois [enquêtes](#) sur le marché de l'audit (autorité de la concurrence, parti travailliste, gouvernement) convergent vers un changement majeur du cadre réglementaire pour restaurer un niveau de concurrence acceptable sur ce marché et réduire le risque de conflits d'intérêt des cabinets. Les propositions incluent la mise en place d'un nouveau régulateur, le plafonnement des parts de marché des *Big 4* dans le FTSE 350 et un système d'audits conjoints cabinet *Big 4* - cabinet de taille intermédiaire. Les principaux cabinets ont favorablement accueilli la plupart de ces mesures, même si certains ont fait part de leur inquiétude au sujet de la mise en œuvre pratique des audits conjointement réalisés. Les plus grosses capitalisations boursières britanniques ont par ailleurs vu leurs coûts de changement de cabinet d'audit augmenter plus vite que la moyenne des sociétés cotées au RU, selon une [étude](#) du cabinet Proxima.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Londres (adresser les demandes à londres@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Directeur de la publication : Jean-Christophe Donnellier
Service économique régional de Londres
Ambassade de France au Royaume-Uni

Adresse : 58 Knightsbridge, London, SW1X 7JT

Rédigé par : Robin Fournier, Marianne Carrubba et Laura Guenancia.

Revu par : Philippe Guyonnet-Dupérat

Version du 20 décembre 2018